

DECRET N°74-75 du 14 mars 1974
portant promotion à titre exceptionnel
et étranger dans l'Ordre National du
Dahomey -

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE
Grand Maître des Ordres Nationaux,

- VU la Proclamation du 26 Octobre 1972 ;
VU le Décret N°72-179 du 26 Octobre 1972 portant formation du Gouvernement et les décrets modificatifs subséquents ;
VU la Loi N°65-29 du 14 Août 1965 portant refonte des Lois N°s 60-26 du 21 Juillet 1960 et 62-14 du 26 Février 1962 instituant l'Ordre National du Dahomey ;
VU le Décret N°72-72 du 4 Avril 1972 portant nomination du Grand Chancelier de l'Ordre National du Dahomey ;
VU le Décret N°72-73 du 4 Avril 1972 portant nomination des Membres du Conseil de l'Ordre National du Dahomey ;
Sur proposition du Ministre des Affaires Etrangères et après avis conforme du Conseil de l'Ordre National du Dahomey ;

Le Conseil des Ministres entendu,

DECRETE :

Article 1er.- Est promu à titre exceptionnel et étranger dans l'Ordre National du Dahomey au grade de COMMANDEUR pour prendre rang du 31 Janvier 1974 :

Mr GRUART Léon
Ancien Journaliste
Membre de l'Ordre Militaire et Hospitalier
de St - LAZARE (France)
Officier du 24 Décembre 1963

Article 2.- Le présent Décret sera publié au Journal Officiel -

COTONOU, le 14 mars 1974

Lieutenant-Colonel Mathieu KEREKOU

Par le Président de la République
Le Grand Chancelier de l'OND

M. S. DOULIBALY

AMPLIATIONS : PR 8 - MIS 1 -
SGG 4 - IAA 1 - CS 6 - INTERESSE 1
GDE CHANCELLERIE 10 - MINISTERES 11
JORD - SPD 2 ONI I DGP-DGAJL 4
INSAE 2 ONR 4 IGF-DCCT 2